

**Guide pour l'établissement
d'une évaluation simplifiée des incidences****Pourquoi ce guide ?**

En réponse aux dispositions réglementaires de l'article L.414-4 du code de l'environnement, l'évaluation des incidences « Natura 2000 » permet au porteur de projet¹ de s'interroger, en première analyse, sur les incidences potentielles que les conditions de réalisation de son projet ou le déroulement de son activité sont susceptibles d'entraîner sur le ou les sites Natura 2000² au regard des enjeux ayant conduit à la désignation de la zone à préserver.

Ainsi, le guide joint propose une méthode et un formulaire aux porteurs de projets amenés à produire l'évaluation simplifiée des incidences prévue pour une activité permettant de conclure rapidement à l'absence d'impact significatif sur les milieux naturels et les espèces du ou des sites Natura 2000, et ce, sans expertise, ni investigations environnementales approfondies. Il a été conçu pour répondre aux dispositions réglementaires prévoyant qu'une évaluation des incidences comprend dans tous les cas³ :

- une présentation simplifiée du projet ou de l'activité accompagnée des cartes ou des plans de situation détaillés,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il y a, ou non, susceptibilité d'une incidence.

Cet exposé liste les sites Natura 2000 qui pourraient être affectés, compte tenu :

- de la nature et de l'importance du projet ou de l'activité,
- de leur localisation par rapport aux sites Natura 2000,
- de la topographie, de l'hydrographie et du fonctionnement des écosystèmes concernés,
- des caractéristiques des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Toutefois, ce guide ne concerne pas :

- les dossiers soumis à étude d'impact, à autorisation ou déclaration loi sur l'eau, ou à évaluation environnementale ; dans ces cas, le rapport environnemental présente les pièces et développements complémentaires satisfaisant aux dispositions réglementaires correspondantes, dont celles liées à Natura 2000 ;
- les dossiers pour lesquels le porteur de projet ou l'organisateur s'inscrivent, a priori, dans l'hypothèse⁴ où au moins un site Natura 2000 est susceptible d'être impacté ; une évaluation des incidences plus élaborée est alors produite.

En définitive, sur la base des informations qu'il a renseignées et des arguments qu'il développe, c'est au porteur de projet, et sous sa seule responsabilité, qu'il revient de conclure sur la probabilité d'incidence :

- ⇒ si l'absence de toute probabilité d'incidence sur Natura 2000 est avérée et reconnue par le service instructeur, la procédure est close et conduit à ne pas s'opposer au projet au titre de Natura 2000 ;
- ⇒ dans le cas contraire, la démarche se poursuit et prend la forme d'une évaluation des incidences complète, pour laquelle il est recommandé de faire appel à des personnes compétentes.

Comment utiliser ce guide ?

Le présent guide fonctionne à la carte : suivant la nature du projet et sa localisation, différents feuillets et fiches sont proposés. Cela n'exclut pas qu'il puisse être nécessaire de compléter ces éléments à l'initiative du porteur de projet ou sur la demande du service instructeur. Ces feuillets et éléments de complétude sont réunis en un seul document qui constitue l'évaluation simplifiée. Le porteur de projet pourra utiliser la liste des pièces du présent guide (cf. page 3/3 ci-après) pour définir et accéder aux feuillets et fiches appropriés.

A qui adresser l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

Si le projet est visé par l'une des listes prévues par le point III de l'article L 414-4 du code de l'environnement⁵ ce dossier constitue une pièce à part entière de la demande d'autorisation ou d'approbation, ou de la déclaration ; l'autorité administrative et le circuit d'instruction sont inchangés.

Dans certains cas, et dans les conditions détaillées en annexe, l'autorité compétente peut s'opposer au projet au titre de Natura 2000.

¹ Suivant le cas, la personne publique responsable pour l'élaboration d'un document de planification, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour un programme, un projet ou une intervention, ou l'organisateur pour une manifestation sportive, culturelle, ...

² Au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement.

³ Article R414-21 et point I de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010.

⁴ Point II de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010.

⁵ Liste nationale de l'article R 414-19 du code environnement ou 1ère liste locale fixée par arrêté préfectoral n° 2011-08020 du 21 mars 2011.



**Guide pour l'établissement
d'une évaluation simplifiée des incidences**

Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?

De nombreux outils et guides sont disponibles pour aider les porteurs de projet à rédiger une évaluation des incidences Natura 2000 ; les principaux ont été répertoriés ci-dessous.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 (DOCOB) : *un outil précieux pour évaluer les incidences*

Pour chaque site Natura 2000, ce document est élaboré par un « opérateur », puis mis en œuvre par un « animateur ».

Il a pour objet :

- de faire un diagnostic environnemental et socio-économique du territoire couvert par le site,
- d'en déduire quels sont les enjeux de conservation du site et d'en fixer des objectifs de gestion,
- de proposer les modes de gestion et les outils de préservation appropriés.

C'est un document public, approuvé par le préfet. Il n'est pas opposable aux tiers : les actions et la gestion préconisées se font sur la base du volontariat avec le soutien financier de l'État et de l'Europe. Il apporte un éclairage précieux sur la richesse environnementale et la sensibilité du site.

En cas de difficulté, les animateurs des sites Natura 2000 ou le service administratif habituellement compétent dans le domaine concerné, les organismes tels que des syndicats professionnels ou des fédérations sportives peuvent apporter un appui technique adapté.

Informations générales sur Natura 2000

- [Portail Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie](#)
- [Site internet de la DREAL Alsace \(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement\)](#)
- [Brochure nationale « Le réseau Natura 2000 en France »](#)
- [Brochure régionale sur Natura 2000 et l'évaluation des incidences](#)

Se documenter sur l'évaluation des incidences Natura 2000

- [Ressources réglementaires départementales, nationales et communautaires](#)
- [Brochure « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »](#)
- [Brochure « Évaluer, dialoguer, préserver »](#)
- [Guides méthodologiques publiés par le ministère en charge de l'écologie](#)
- [Guides publiés par la Commission Européenne](#)

Connaître les sites Natura 2000 et leurs objectifs de conservation

Consultables en ligne sur le site de la DREAL Alsace :

- [Fiches et documents des sites en Alsace](#)
- [Liste des animateurs des sites en Alsace](#)

Accéder aux ressources en ligne pour constituer son dossier

- [Outil cartographique régional en ligne CARMEN \(site de la DREAL Alsace\)](#)
- [Données sur les habitats et les espèces sur le site de l'Institut National pour la Protection de la Nature](#)



**Guide pour l'établissement
d'une évaluation simplifiée des incidences**

**Liste des pièces
constituant l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000**

Comment utiliser ce document ?

1. Complétez les feuillets A et B ;
2. Sélectionnez et complétez la fiche (E à H) qui caractérise votre activité ;
3. Complétez le feuillet Z qui constitue la conclusion de votre évaluation simplifiée des incidences ;
4. Joignez la présente « liste des pièces » aux feuillets et fiches complétés, ainsi que d'éventuels documents complémentaires, pour constituer l'évaluation simplifiée des incidences ;
5. Transmettez l'évaluation simplifiée des incidences au service instructeur avec la demande d'autorisation ou d'approbation, ou avec la déclaration.

A) Feuillets à compléter quelle que soit l'activité :

- A – Présentation générale (page 1/14 du formulaire)
- B – Territoire concerné (page 3/14)
- Z – Conclusions de l'évaluation préliminaire (page 13/14)

B) Eléments cartographiques à fournir :

- Cf. détail en page suivante (page 4/4)

C) Fiche à compléter, suivant la nature de l'activité :

- E – Travaux, aménagements, interventions, constructions, installations (page 5/14)
- F – Manifestations sportives ou culturelles (page 7/14)
- G – Installation classée pour l'environnement (ICPE) soumise à déclaration (page 9/14)
- H – Retournement de prairie (page 11/14)

D) Pièces complémentaires à l'initiative du pétitionnaire (à préciser) :

-
-

Eléments cartographiques et illustrations

Pour produire les cartes énumérées ci-dessous, il est recommandé d'utiliser [CARMEN](#) (cf. lien en bas de la page 2/4) qui permet d'éditer des cartes à souhait et d'y ajouter des points, lignes, surfaces et autres mentions.

A défaut, reporter manuellement sur des cartes ou photos aériennes les informations nécessaires.

Les cartes, photos et illustrations sont à transmettre imprimées en couleurs, avec une qualité de résolution adaptée permettant une lecture en détail.

1. Carte de localisation par rapport au réseau Natura 2000 :

Les échelles indiquées ci-après sont données à titre indicatif ; il convient de les adapter à chaque situation et au format du papier (A3 ou A4), en veillant à atteindre les objectifs de visualisation formulés, pour couvrir tout le territoire concerné.

S'agissant de l'emprise du projet, il y a lieu de faire figurer précisément sur les cartes les sites d'intervention ou de fréquentation, tout type d'occupation temporaire ou définitive ainsi que les accès, y compris pour la phase chantier, concourant à la compréhension de l'activité et des interactions possibles avec le territoire.

Carte n°	Type de projet	Objectifs de visualisation	Échelle recommandée	Observations
C1	Tous	<ul style="list-style-type: none"> - situer le projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000, - localiser le projet sur son territoire (type de couvert et de paysage, urbanisation, cours d'eau, continuité écologique, ...), - visualiser les zones naturelles répertoriées pour leur intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF), les zones protégées par arrêté préfectoral (APB) et les réserves naturelles voisines. 	de 1/25.000 à 1/10.000	Fonds IGN de préférence
C2	Situés sur tout ou partie d'un site N2000 ou à moins de 1 km	<ul style="list-style-type: none"> - plan de situation détaillé du secteur d'emprise du projet, - bien situer le projet par rapport aux informations du DOCOB. 	de 1/10.000 à 1/5.000	Fonds IGN ou photo aérienne
C3	Tous, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> - visualiser les lieux et orientations de prise de vue des photos (cf. chapitre ci-dessous). 	de 1/5.000 à 1/2.000	Indiquer l'orientation par une flèche, mentionner le n° de la prise de vue

2. Photographies et illustrations

Il peut être utile de fournir des photos ou illustrations permettant de bien percevoir les enjeux du territoire (photos des zones où auront lieu les travaux et interventions, état initial des espaces concernés, ...) ou pour étayer l'absence ou la réduction des impacts potentiels (matérialisation des mesures d'évitement d'impact ou de protection, plan des bâtiments, ...). Pour les manifestations sportives et culturelles en particulier, la présentation de photos des éditions précédentes peut permettre de mieux comprendre les modes et la qualité d'organisation (barrières, balisage, zones d'accueil du public, des concurrents, ...), ou de montrer l'évolution des terrains (avant, pendant, immédiatement après, plus tard...). Chaque photo ou illustration doit être numérotée et légendée sur une annexe qui sera jointe au dossier.



Formulaire simplifié – **feuillet A**
« **Présentation générale de l'activité** »

1. Désignation du projet, des travaux ou de la manifestation

--

2. Catégorie

- Activité agricole Activités industrielles et commerciales Activités de loisirs
 Travaux, aménagements, constructions, installations Interventions, entretien Manifestations / événement
 Autre, à préciser :

3. Acteurs

Responsable (maître d'ouvrage, organisateur, pétitionnaire,...) :

- Personne morale publique Personne morale privée Personne physique

Nom, prénom ou raison sociale	Adresse postale	Téléphone / Mail / Fax

Partenaires¹ :

Nom, prénom ou raison sociale	Résidence ou siège social	Nature du partenariat ¹

4. Organisation des interventions dans le temps

Période d'intervention pour cette demande :

- dates prévisionnelles : de la première intervention : de la dernière intervention :
- soit une période d'intervention de jours/semaines/mois/années²

Nombre prévisionnel de jours d'intervention :jours sur cette période

Interventions possibles après de coucher du soleil : oui non

Fréquence d'intervention sur la période :

- tous les jours qq fois/semaine qq fois/mois qq fois/an moins d'une fois par an

5. Budget

Budget global³ prévisionnel : de à€

1 Indiquer : MOD (maître d'ouvrage délégué), CO (co-organisateur), AMO (assistant à maître d'ouvrage), MOE (maîtrise d'œuvre), INST (institutionnel), FIN (financeur ou sponsor) et/ou AUTRE (autre partenaire).

2 Rayer les mentions inutiles.

3 Budget total approximatif de l'ensemble des opérations liées ou associées à l'activité.



Formulaire simplifié – **feuillet B**
« **Territoire concerné** »

1. Emprise directe⁴ au sol

1.1. L'activité s'étend sur un(e) ou plusieurs communes/départements/régions⁵

1.2. Temps d'occupation⁶: aucun/nc⁷ transitoire (< semaine) temporaire (< 1an) permanent

1.3. Emprise directe totale au sol : nc < 100 m² < 1 ha < 3 ha < 10 ha > 10 ha

2. Emprise indirecte et interactions avec l'environnement

Cocher les sources d'interaction potentielles de l'activité avec son environnement :

- Production de déchets
- Rejets atmosphériques
- Rejets aquatiques
- Création de voies d'accès
- Présence humaine accrue
- Bruit ou vibrations
- Tassement des sols
- Modification des régimes d'écoulement des eaux ou de la topographie
- Pollution lumineuse
- Cloisonnement du territoire
- Aménagements en cours d'eau
- Drainage ou irrigation
- Pollutions accidentelles
- Autres perturbations :

3. Vocations et usages du territoire

3.1. Cocher les zonages présents sur l'emprise de l'activité ou à proximité (< 1 Km) :

- Réserve naturelle (RN)
- APB⁸
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- ZNIEFF I⁹
- ZNIEFF II⁹
- ZICO¹⁰
- Zone humide remarquable
- Site classé/inscrit
- Autres :

3.2. Cocher les activités ou vocations du territoire concerné par l'activité (rayon de 1 Km) :

- Agriculture – prairies, landes
- Agriculture – labours
- Forêts
- Lacs, étangs, rivières
- Parois rocheuses, cavités
- Zone de loisirs
- Espaces urbains
- Zones industrielles, économiques, artisanales ou commerciales
- Parkings
- Autres :

3.3. Identification des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 10 Km :

Code site	ZPS/ZSC	Nom du site	DOCOB rédigé ⁵	Contact avec l'animateur ⁵
			oui/non	oui/non
			oui/non	oui/non
			oui/non	oui/non

4 Emplacement des bâtiments, circuits/parcours, surfaces travaillées...

5 Rayer les mentions inutiles.

6 Y compris dépôts, stockages et systèmes modulaires ou démontables.

7 Non concerné.

8 Zone naturelle protégée par Arrêté préfectoral de Protection de Biotope.

9 ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (de type I / de type II).

10 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.



Formulaire simplifié – **fiche E**
« Travaux, aménagements, constructions »

1. Interventions sur le bâti existant et constructions

1.1. Nature et conséquences des travaux (plusieurs réponses possibles) :

- Travaux sur le bâti existant Extension de l'existant Nouvelle emprise Démolition

1.2. Les bâtiments existants offrent-ils des gîtes aux chauves-souris : Oui Non Ne sait pas

1.3. Nature des activités dans les bâtiments nouveaux ou rénovés :

.....
.....

2. Nature des travaux, y compris en phase chantier

2.1. Liste des travaux envisagés :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tranchées, décaissements | <input type="checkbox"/> Remblais ou apports de matériaux (terres, gravats, ...) > 10 m ³ |
| <input type="checkbox"/> Nivellement | <input type="checkbox"/> Aménagements paysagers > 100 m ² |
| <input type="checkbox"/> Drainages | <input type="checkbox"/> Imperméabilisation > 100 m ² |
| <input type="checkbox"/> Plantations ornementales | <input type="checkbox"/> Travaux sur voirie existante <input type="checkbox"/> Création de voiries/chemins/pistes |
| <input type="checkbox"/> Forages, sondages > 1pt/ha | <input type="checkbox"/> Pose ou entretien de réseaux et canalisations enterrées |
| <input type="checkbox"/> Pose de clôtures | <input type="checkbox"/> Pose ou entretien de réseaux aériens |
| <input type="checkbox"/> Défrichage | <input type="checkbox"/> Franchissement de cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Travaux sur berges | <input type="checkbox"/> Travaux dans le lit d'un cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Construction | <input type="checkbox"/> Autres, à préciser..... |

2.2. Moyens et équipements employés :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petits engins < 3 tonnes | <input type="checkbox"/> Engins > 3 tonnes | <input type="checkbox"/> Compresseur de chantier |
| <input type="checkbox"/> Groupe électrogène | <input type="checkbox"/> Engins thermiques portatifs | <input type="checkbox"/> Toilettes de chantier |
| <input type="checkbox"/> Benne et container > 3 m ³ | <input type="checkbox"/> Marteau pneumatique > 25 kg | <input type="checkbox"/> Concasseur, cribleur, broyeur |
| <input type="checkbox"/> Peintures, solvants > 100 kg | <input type="checkbox"/> Constructions modulaires > 20 m ² | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |

3. Effets à long terme de la phase chantier

Après réalisation des travaux, conséquences probables au bout de 2 ans sur les terrains, hors destructions définitives liées à l'objectif même du chantier (constructions, parkings, ...) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Changement de végétation | <input type="checkbox"/> Modification des propriétés des sols et sous-sols |
| <input type="checkbox"/> Artificialisation définitive | <input type="checkbox"/> Moindre perméabilité à la faune |
| <input type="checkbox"/> Assèchement des sols | <input type="checkbox"/> Nouvelle morphologie des berges et cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Création de zones soumises à des interventions régulières d'entretien | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |



Formulaire simplifié – **fiche F**
« Manifestations sportives ou culturelles »

Pour compléter ce formulaire il convient de considérer :

- les lieux strictement destinés au déroulement de la manifestation (parcours, tribunes...),
- les espaces de concentration du public (spectateurs, campements, parkings...),
- les espaces liés aux aspects logistiques (parkings, restauration, secours, sanitaires...).

Qu'ils soient :

- spécifiquement dédiés à cette utilisation et donc prévus par les organisateurs,
- ou raisonnablement envisageables, notamment suite aux éditions précédentes.

1. Espaces concernés

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Voies ouvertes à la circulation motorisée | <input type="checkbox"/> Voies généralement fermées à la circulation motorisée | <input type="checkbox"/> Itinéraires habituellement fréquentés (sentiers, circuits, ...) |
| <input type="checkbox"/> Chemins et dessertes privées ou dépourvues de balisage | <input type="checkbox"/> Abords immédiats des voies, sentiers et chemins | <input type="checkbox"/> Prairies et pelouses |
| <input type="checkbox"/> Zones de terres labourées | <input type="checkbox"/> Abords de cours et plans d'eau | <input type="checkbox"/> Autres : |

2. Nature et caractéristiques de la manifestation

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Utilisation de véhicules terrestres motorisés | <input type="checkbox"/> Autres engins motorisés terrestres | <input type="checkbox"/> Avions ou autres engins motorisés volants |
| <input type="checkbox"/> Matériel de sonorisation | <input type="checkbox"/> Équipements de type scènes, estrades, tribunes > 100 m ² | <input type="checkbox"/> Feux d'artifice |
| <input type="checkbox"/> Manifestation récurrente | <input type="checkbox"/> Buvettes, restauration | <input type="checkbox"/> Autres : |

3. Fréquentation par le public

Estimation sur l'ensemble du site ou parcours du nombre :	Maximum/journée	Cumulée sur toute la durée
de participants/concurrents :		
de personnes mobilisées (organisation, sécurité) :		
de spectateurs/public :		

4. Moyens mis en œuvre afin de maîtriser le déroulement de la manifestation

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Balisage des secteurs sensibles | <input type="checkbox"/> Restriction d'accès (barrières) | <input type="checkbox"/> Participation sur inscription en nombre limité |
| <input type="checkbox"/> Canalisation du public (clôture et contrôle aux accès) | <input type="checkbox"/> Déploiement de services de surveillance (commissaires...) | <input type="checkbox"/> Parcours entièrement balisé |
| <input type="checkbox"/> Actions de sensibilisation (règlement, charte...) | <input type="checkbox"/> Gestion des camping-cars (aires de vidange) | <input type="checkbox"/> Remise en état (dépollution, réensemencement, ...) |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |



Formulaire simplifié – **fiche G**
« ICPE soumise à déclaration »

1. Objet de la déclaration ICPE ?

- Régularisation
- Augmentation de capacité/puissance d'une installation existante
- Remplacement d'une installation par un équipement à vocation identique (autre technologie...)
- Autre modification d'une installation existante
- Nouvel équipement

2. Qu'est-ce que cela va changer concrètement ?

	=	+	-	Commentaires
Rejets aériens (gaz, poussières...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rejets dans le milieu aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Épandage ou autre type de rejet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Émissions sonores et vibrations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utilisation de substances polluantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Légende : = pas d'évolution prévisible, + augmentation, - réduction probable.

3. Où se situe(ra) l'installation ?

- A l'intérieur d'un bâtiment existant
- A l'intérieur d'un nouveau bâtiment (construction en cours ou prévue)
- Dans un bâtiment normalement clos
- A l'extérieur de tout bâtiment

4. Chantier lié à l'installation

- Nécessite une intervention sur des terrains non artificialisés (forêt, prairie, cours d'eau, fossés, ...)
- Nécessite l'abattage d'arbres, de haies ou de bosquets Défrichement prévu
- Nécessite de creuser des tranchées sur des terrains non artificiels
- Autres interventions en phase chantier :

5. Mesures prises pour atténuer l'impact sur l'environnement

.....

.....

.....

Formulaire simplifié – **fiche H**
« **Retournement de prairie** »**1. Motivation du retournement de prairie**

- Demande de modification de votre référence "herbe" auprès du Service agricole de la DDT
- Cessation d'activité laitière Installation en tant que "jeune agriculteur"
- Agriculteur en difficulté Boisement
- Autre :

2. Caractéristiques de l'exploitation

- Vaches laitières¹ _____ ou allaitantes¹ _____ Ovins¹ _____ Caprins¹ _____
- Surfaces exploitées en estive : _____ ha **Landes et parcours** _____ ha
- Prairies naturelles : de fauche _____ ha en pâturage _____ ha
- Prairies temporaires : de plus 5 ans _____ ha de moins 5 ans _____ ha
- Terres arables : en maïs ensilage _____ ha en maïs grains _____ ha
- Autres céréales² : ha **Autres cultures²** : ; ha
- ¹ préciser le nombre ² préciser leur type

3. Le projet de retournement concerne :

- _____ ha **dont** _____ ha à l'intérieur du site Natura 2000, correspondant à :
- _____ ha de surface en estive / _____ ha³ _____ ha de landes et parcours / _____ ha³
- _____ ha de prairies naturelles de fauche / _____ ha³ _____ ha de pâturage / _____ ha³
- _____ ha de p. temporaires de plus 5 ans / _____ ha³ _____ ha de moins 5 ans / _____ ha³
- Concernant les prairies, date du dernier semis ou sur-semis : _____
- Amendements / fertilisants : dosage _____ à l'ha fréquence _____ / an
- Traitements chimiques : appliqués avant retournement : fréquence _____ / an
- prévus après retournement : fréquence _____ / an
- Période prévue pour le démarrage des travaux : durée _____

³ surface globale de l'ilot concerné.

4. Autres travaux liés au retournement

- Destruction de haies _____ m long x _____ m large / de _____ bosquet _____ m long x _____ m et/ou abattage de _____ arbres
- Remblaiement et/ou busage de cours d'eau, fossés sur _____ m et/ou destruction de mare _____ m²
- Travaux de drainage par création de fossés _____ m ou pose de drains _____ ml
- Travaux de terrassement : nivellement, suppression de talus, ou autre à préciser..... _____ ha
- Destruction de murets en pierres sèches ou de pierriers : _____ m long x _____ m
- Autres interventions éventuelles

5. Mesures prises pour préserver l'environnement, pendant la réalisation des travaux et postérieurement

Les mesures sont à préciser au verso dans la rubrique « Commentaires et compléments libres ».



Formulaire simplifié – **feuillet Z**
« **Conclusions** »

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas de l'évaluation simplifiée prévue par l'article R 414-21 du code de l'environnement ; il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23 du même code. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur le/les sites Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres feuillets ou fiches retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la justification des raisons et arguments développés.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

→ **NON :**

Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur le/les sites Natura 2000 peut être écartée :

.....
.....
.....
.....

Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.

→ **OUI :**

1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer tout impact significatif, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.

2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'impact identifié, le porteur de projet :

- précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 précité,
- complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, en faisant appel à des organismes compétents si besoin (associations ou bureaux d'étude) ;

→ **Dans des cas simples :**

si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable ;

→ **Dans les cas complexes :**

qui dépassent les cas couverts par le présent formulaire, un dossier complet est rédigé ; il répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23) et remplacera le présent document pour transmission au service instructeur.

Fait à _____, le
Cachet, nom et signature

